



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

<b>Nom commercial ou désignation du mélange</b>	Cartouche d'impression jaune HP Color LaserJet CE342A-AC
<b>Numéro d'enregistrement</b>	N/A
<b>Synonymes</b>	Aucun(e)(s).
<b>Date d'émission</b>	le 26-06-13
<b>Numéro de version</b>	01

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** Ce produit est une préparation de toner jaune utilisée dans les imprimantes série HP LJ Enterprise 700 Color MFP M775.

**Utilisations déconseillées** Aucun connu.

**Identification de la société** Hewlett-Packard France  
1 avenue du Canada  
91947 les Ulis  
France  
Numéro de téléphone 0 820 211 211

Service HP chargé des effets sur la santé  
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209  
(Ligne directe) 1-503-494-7199  
N° d'appel du support client HP  
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-474-6836  
(Ligne directe) 1-208-323-2551  
Courrier électronique : hpcustomer.inquiries@hp.com  
Numéro téléphonique du centre anti-poison 01 40 05 48 48

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

#### Résumé des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Pas de classification pour les dangers physiques.
<b>Dangers pour la santé humaine</b>	Non classé comme présentant un risque pour la santé.
<b>Dangers pour l'environnement</b>	Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.
<b>Risques particuliers</b>	Non disponible.
<b>Principaux symptômes</b>	Non disponible.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

<b>Contient :</b>	Cire, Copolymère d'acrylate de styrène, Pigment, Silice amorphe
<b>Phrase(s) R</b>	Non disponible.
<b>Phrase(s) S</b>	Non disponible.
<b>Numéro d'autorisation</b>	Non disponible.

**Informations supplémentaires de l'étiquette** Sans objet.

### 2.3. Autres dangers

Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon la norme OSHA CFR 1910.1200, ni selon la Directive européenne 1999/45/CE et ses amendements. Cette préparation ne contient aucun composant classé comme persistant, bio-accumulatif et toxique ou très persistant et très bio-accumulatif défini conformément au règlement (CE) 1907/2006. Aucun des ingrédients n'a été classé comme carcinogène par l'UE, l'IARC, le MAK, le NTP, l'OSHA ou l'ACGIH.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Informations générales

Nom chimique	%	Numéro CAS /CE	Numéro d'enregistrement	Numéro index	Remarques
Copolymère d'acrylate de styrène	<90	Secret commercial	-	-	
<b>Classification :</b>					
<b>DSD:</b>	-				
<b>CLP :</b>	-				
Cire	<10	Secret commercial	-	-	
<b>Classification :</b>					
<b>DSD:</b>	-				
<b>CLP :</b>	-				
Pigment	<5	Secret commercial	-	-	
<b>Classification :</b>					
<b>DSD:</b>	-				
<b>CLP :</b>	-				
Silice amorphe	<3	7631-86-9 231-545-4	-	-	
<b>Classification :</b>					
<b>DSD:</b>	-				
<b>CLP :</b>	-				

## SECTION 4: Premiers secours

**Informations générales** Non disponible.

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Amener immédiatement la personne au grand air Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Ne pas se frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche à l'eau. Boire un à deux verres d'eau. Si des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Non disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** No notes to physicians.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**Risques généraux d'incendie** Non disponible.

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	CO2, eau, poudre sèche ou mousse
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Aucun connu.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Non disponible.

### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Équipements de protection particuliers</b>	Non disponible.
<b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie</b>	Si l'imprimante prend feu, procéder de la même manière qu'en cas de feu d'origine électrique.

---

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Pour les non-secouristes</b>	Minimiser la génération et l'accumulation de poussières.
<b>Pour les secouristes</b>	Non disponible.

<b>6.2. Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Voir également la section 13, Procédures d'élimination
---	---

<b>6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	Non disponible.
---	-----------------

<b>6.4. Référence à d'autres sections</b>	Non disponible.
---	-----------------

---

## SECTION 7: Manipulation et stockage

<b>7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	Tenir hors de portée des enfants. Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux. Utiliser avec une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de sources de chaleur excessive, d'étincelles et de flammes.
---	--

<b>7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	Tenir hors de portée des enfants. Conserver au sec dans un récipient hermétique Conserver à l'écart des comburants puissants. Entreposer à température ambiante
--	---

<b>7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	Non disponible.
--	-----------------

---

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

<b>Limites d'exposition professionnelle</b>	Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.
---	--

<b>Limites biologiques</b>	Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.
----------------------------	---

<b>Procédures de suivi recommandées</b>	Non disponible.
---	-----------------

<b>Niveau dérivé sans effet (DNEL)</b>	Non disponible.
--	-----------------

<b>Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)</b>	Non disponible.
---	-----------------

### 8.2. Contrôles de l'exposition

<b>Contrôles techniques appropriés</b>	Utiliser dans une zone correctement ventilée.
--	---

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

<b>Informations générales</b>	Dans des conditions normales d'utilisation, aucun appareil de protection respiratoire individuel n'est requis.
-------------------------------	--

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Non disponible.
--------------------------------------	-----------------

<b>Protection de la peau</b>	
- Protection des mains	Non disponible.
- Divers	Non disponible.

<b>Protection respiratoire</b>	Non disponible.
--------------------------------	-----------------

<b>Risques thermiques</b>	Non disponible.
---------------------------	-----------------

<b>Mesures d'hygiène</b>	Non disponible.
--------------------------	-----------------

---

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Poudre fine
---------------	-------------

<b>État physique</b>	Solide.
----------------------	---------

<b>Forme</b>	solide
--------------	--------

<b>Couleur</b>	Jaune
<b>Odeur</b>	Légère odeur de plastique
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	Sans objet
<b>Point de fusion/ point de congélation</b>	Non disponible.
<b>Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition</b>	Sans objet
<b>Point d'éclair</b>	Sans objet
<b>Taux d'évaporation</b>	Sans objet
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
<b>limite inférieure d'inflammabilité (%)</b>	Ininflammable
<b>limite supérieure d'inflammabilité (%)</b>	Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Sans objet
<b>Densité relative</b>	Non disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	Négligeable dans l'eau. Partiellement soluble dans le toluène et le xylène.
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Sans objet
<b>Température de décomposition</b>	>= 200 °C (>= 392 °F)
<b>Viscosité</b>	Sans objet
<b>Propriétés explosives</b>	Non disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune information disponible.
<b>9.2. Autres informations</b>	
<b>Pourcent volatils</b>	Négligiable
<b>Point de ramollissement</b>	80 - 130 °C (176 - 266 °F)
<b>Densité</b>	1 - 1.2 (H2O = 1)
<b>COV (% en poids)</b>	Sans objet

---

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1. Réactivité</b>	Non disponible.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales de stockage.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Ne se produit pas.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Tambour d'impression: Exposition à la lumière
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Oxydants puissants
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Monoxyde de carbone et gaz carbonique.

---

## SECTION 11: Informations toxicologiques

<b>Informations générales</b>	Non disponible.
<b>Informations sur les voies d'exposition probables</b>	
<b>Ingestion</b>	Non disponible.
<b>Inhalation</b>	Non disponible.
<b>Contact avec la peau</b>	Non disponible.
<b>Contact avec les yeux</b>	Non disponible.
<b>Symptômes</b>	Non disponible.
<b>11.1. Informations sur les effets toxicologiques</b>	

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Silice amorphe (CAS 7631-86-9)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	> 22500 mg/kg
	Souris	> 15000 mg/kg
<b>Corrosion ou irritation de la peau</b>	Non disponible.	
<b>Blessure ou irritation grave des yeux</b>	Non classé comme irritant selon la norme Hazard Communication Standard (HCS) de l'OSHA et la Directive européenne 67/548/CEE et ses amendements.	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Non disponible.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Non classé comme irritant selon la norme Hazard Communication Standard (HCS) de l'OSHA et la Directive européenne 67/548/CEE et ses amendements.	
<b>Mutagenicité des cellules germinales</b>	Négative, aucun signe de potentiel mutagène (test d'Ames : salmonelle typhimurium)	
<b>Cancérogénicité</b>	N'est pas un cancérigène connu ni suspecté selon la monographie de l'IARC, le NTP, les règlements de l'OSHA (Etats-Unis), la Directive européenne, ou la Proposition 65 (Californie).	
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Non classé comme toxique par la Directive européenne 67/548/CEE et ses amendements, par la Proposition 65 (Californie) ni par le DFG (Allemagne).	
<b>Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique</b>	Non disponible.	
<b>Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des expositions répétées</b>	Non disponible.	
<b>Danger par aspiration</b>	Non disponible.	
<b>Informations sur les mélanges et informations sur les substances</b>	Non disponible.	
<b>Autres informations</b>	Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière Voir la section 2 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir des informations sur les mesures de premiers secours.	

## SECTION 12: Informations écologiques

**12.1. Toxicité** CL50: > 100 mg/l, Poisson, 96.00 Heures

Produit	Espèce	Résultats d'essais
CE342A-AC		
Poisson	CL50 Poisson	> 100 mg/l, 96 Heures
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Non disponible.	
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Non disponible.	
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)</b>	Non disponible.	
<b>Facteur de bioconcentration (BCF)</b>	Non disponible.	
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Non disponible.	
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.	
<b>12.6. Autres effets néfastes</b>	Non disponible.	

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Déchets résiduels</b>	Non disponible.
<b>Emballages contaminés</b>	Non disponible.
<b>Code des déchets UE</b>	Non disponible.

## Informations / Méthodes d'élimination

Ne pas broyer la cartouche de toner, sauf si des mesures de prévention des explosions de poussière sont prises. Les particules finement dispersées peuvent former des mélanges explosifs au contact de l'air. Éliminer conformément aux règlements nationaux, régionaux et locaux.

Le programme de recyclage HP Planet Partners pour cartouches (marque commerciale) permet un recyclage simple et pratique des cartouches HP jet d'encre et LaserJet. Pour obtenir des informations et connaître la disponibilité de ce service dans votre région, consultez le site Web à l'adresse <http://www.hp.com/recycle>.

---

## SECTION 14: Informations relatives au transport

---

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations de l'UE

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II**

N'est pas listé.

**Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 1, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA**

N'est pas listé.

#### Autorisations

**Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIV, Substances soumises à autorisation**

N'est pas listé.

#### Restrictions d'emploi

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications**

N'est pas listé.

**Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail**

Non réglementé.

**Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail**

Non réglementé.

#### Autres règlements de l'UE

**Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Non réglementé.

**Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail**

Non réglementé.

**Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail**

Non réglementé.

<b>Autres réglementations</b>	Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDSL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.
<b>Réglementations nationales</b>	Non disponible.
<b>15.2. Évaluation de la sécurité chimique</b>	Non disponible.

---

## SECTION 16: Autres informations

<b>Références</b>	Non disponible.
<b>Texte intégral des avertissements ou des phrases R et des mentions H en Sections 2 à 15</b>	Aucun(e)(s).
<b>Informations de révision</b>	1. Identification du produit et de l'entreprise: Nom commercial alternatif SECTION 2: Identification des dangers: 2.3. Autres dangers 9. Propriétés physiques et chimiques: Propriétés multiples
<b>Informations de formation</b>	Non disponible.
<b>Avis de non-responsabilité</b>	La présente fiche de données de sécurité est fournie gratuitement aux clients de Hewlett-Packard Company. Les données y figurant sont les plus récentes connues de Hewlett-Packard au moment de la préparation de ce document et sont supposées exactes. Toutefois, lesdites données ne garantissent en aucun cas les propriétés spécifiques des produits telles qu'elles sont décrites, ni leur adéquation à une application particulière. Elaboré en vertu des conditions requises par la législation en vigueur spécifiée dans la Section 1 ci-dessus, le présent document peut ne pas être conforme aux obligations réglementaires d'autres pays.
<b>Informations du fabricant</b>	Hewlett-Packard Company 11311 Chinden Boulevard Boise, ID 83714 USA (Ligne directe) 1-503-494-7199 (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209

## Explication des abréviations

<b>ACGIH (États-Unis)</b>	Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
<b>CAS</b>	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
<b>CERCLA</b>	Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)
<b>CFR</b>	Code de Réglementation Fédérale
<b>COC</b>	Cleveland coupe ouverte
<b>Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)</b>	Ministère des Transports
<b>EPRA</b>	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
<b>IARC</b>	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
<b>NIOSH</b>	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la Sécurité du Travail)
<b>NTP</b>	Programme National de Toxicologie
<b>OSHA</b>	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la Sécurité du Travail)
<b>PEL</b>	Limite d'Exposition Admise
<b>RCRA</b>	Loi pour la Conservation et la Récupération des Ressources
<b>REC</b>	Recommandé
<b>REL</b>	Limite d'Exposition Recommandée
<b>SARA</b>	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
<b>VLCT</b>	Limite d'exposition à court terme
<b>TCLP : &lt;value&gt;</b>	Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de Lixiviation)
<b>Vle</b>	Seuil Limite
<b>TSCA</b>	Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques
<b>COV</b>	Composés Organiques Volatils